



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	14
votants	15

OBJET :
Tarifs évènementiels
de Lugaran

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 18/10/2024

ID : 031-213102247-20241017-DEL_2024_06_03-DE

S2LOW

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2024-06-03**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GALLEGRO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. JORDA (procuration à M. FRATUS)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-04-10 établissant les grilles tarifaires de l'évènementiel de Lugaran,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour la grille de l'évènementiel de Lugaran,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la grille tarifaire évènementiel annexée à la présente délibération, à compter du 18 octobre 2024,
- **Autorise** l'application de remise sur ces tarifs, pour certaines situations exceptionnelles,
- **Décide** que cette grille tarifaire augmentera chaque 1^{er} janvier du dernier taux annuel de l'inflation connu et édité par l'INSEE ou selon les conditions des marchés signés, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **Décide** qu'en cas de taux d'inflation négatif, les tarifs resteront inchangés,
- **Précise** que les conventions d'évènements déjà signés ne sont pas concernés par cette nouvelle grille tarifaire,
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces tarifs
- **Dit** que cet index sera maintenu tant qu'une nouvelle délibération ne le modifie pas.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

 Le Maire,
Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Annexe
Délibération n°2024-06-03

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 031-213102247-20241017-DEL_2024_06_03-DE

LUGARAN
TARIFS DES ÉVÈNEMENTS

Tarifs évènementiels

Repas à la demande	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €
	25,00 €	30,00 €	35,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €	55,00 €	60,00 €	65,00 €
	70,00 €	75,00 €	80,00 €	85,00 €	90,00 €	95,00 €	100,00 €	105,00 €	110,00 €

Nuitée hors pension	25,00 €	Les lits sont faits à l'arrivée
---------------------	---------	---------------------------------

Privatisation du site hors restauration	Forfait 1 jour : 3 500,00 €	Forfait 2 jours : 4 500,00 €	Forfait 3 jours : 5 400,00 €
	Forfait 4 jours : 6 200,00 €	Forfait 5 jours : 6 800,00 €	1 000,00 € par jour supplémentaire

Location des locaux			
Salle de réception	Forfait 1 jour : 700,00 €	Forfait 2 jours : 900,00 €	Forfait 3 jours : 1 300,00 €
Salle de formation	Forfait 1 jour : 60,00 €		
Prestation ménage salle de réception, salle de formation	Forfait : 100,00 €		
Chapiteau avec remorque frigorifique et barbecue	Forfait : 300,00 €		

Arrhes	10 % du devis établi et approuvé
Caution évènement	700 €

Tarifs pensions

Prestations Groupe*	Groupes adultes	Groupes collèges / lycées (-18ans)	Groupes maternelles / primaires
Nuitée	23,00 €	20,00 €	20,00 €
Petit Déjeuner	4,50 €	4,50 €	4,50 €
Repas	14,00 €	10,50 €	10,50 €
Pique-nique	10,00 €	8,00 €	6,00 €
Collation ou goûter en supplément	4,50 €	4,00 €	3,50 €
½ Pension	40,00 €	35,00 €	30,00 €
Pension complète	60,00 €	50,00 €	45,00 €

*Les groupes sont composés d'au moins 15 personnes.

La TVA en vigueur est à appliquer aux tarifs rouges ; les prestations pensions pour mineurs en sont exonérées. Les tarifs hébergements sont soumis à l'application de la taxe de séjour en vigueur, les mineurs en sont exonérés.

Les tarifs pensions augmenteront chaque 1^{er} janvier du dernier taux annuel de l'inflation connu et édité par l'INSEE ou selon les conditions des marchés conclus, à compter du 1^{er} janvier 2026

Cap de la Coste – 31510 Labroquère
Tél. 05 61 89 01 62 – 05 61 94 73 33
Courriel : lugaran.evenements@gourdan-polignan.fr